

Correction du TD n°3 : La loi

CHAPITRE 2 : L'application de la loi dans les temps

Section 2.1 : Les principes de base

Question 1

L'entrée en vigueur est subordonnée aux mesures de publicité : publication au JO ou dans le bulletin officiel.

La publicité doit se faire dans un délai raisonnable.

- La loi entre en vigueur le lendemain de sa publication et est applicable immédiatement aux situations en cours sauf : pour les situations contractuelles privées qui doivent être régies par la loi du moment de la conclusion
- La loi est exceptionnellement rétroactive pour :
Les sanctions pénales plus douces sont immédiatement applicables
- Pour combler un vide juridique pour des situations statutaires
- Et pour les lois interprétatives.

NB/ A chaque fois qu'une norme est rétroactive, il faut que cela soit justifié par l'intérêt général et notamment une loi peut être rétroactive pour des situations contractuelles si elle est d'Ordre public impérieux.

Question 2

La loi s'applique immédiatement même aux situations passées sauf

Celles qui sont déjà résolues avant la venue de la nouvelle loi

Question 3

L'entrée en vigueur peut être différée (sauf pour les lois pénales plus douces et les lois de transposition qui ne doivent pas dépasser les délais indiqués dans la directive.) Les lois doivent prévoir des dispositifs transitoires nécessaires à la sécurité juridique.

Section 2.2 : Exemple d'arrêt du conseil d'Etat sur la non-rétroactivité d'une loi

Question 1

Le code de déontologie des commissaires aux comptes devait s'appliquer immédiatement à tous les commissaires aux comptes le lendemain de publication du décret.

Question 2

Les lois d'Ordre public s'appliquent immédiatement à toutes les situations même contractuelles en cours.

Question 3

Cependant dans certaines situations, les décrets doivent prévoir des mesures transitoires pour ne pas porter atteinte excessive aux situations en cours.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat annule le décret prévu sans mesure transitoire, car il est contraire à la sécurité juridique.

QUESTION DE SYNTHÈSE

Les normes impersonnelles sont d'application immédiate à toutes les situations en cours sauf les situations contractuelles pour assurer la sécurité juridique mais y compris aux situations contractuelles si les lois sont impératives mais souvent avec des mesures transitoires si l'atteinte à la sécurité juridique semble excessive.

Section 2.3 : La révision de loi exemple de la bioéthique

Question 1

La loi doit évoluer avec les progrès scientifiques prévisibles et / ou les modifications dans le fonctionnement de la société.

Les révisions permettent d'évaluer l'impact d'une loi et de l'améliorer voire de la transformer selon le constat de son résultat.

Question 2

En bioéthique, qui s'appuie sur des valeurs morales, il faut périodiquement vérifier que ces valeurs n'ont pas changé.

La révision donne l'occasion de faire des comparaisons avec les dispositifs différents ou plus ou moins avancés des autres pays.

L'éclairage des autres dispositifs peut permettre une réflexion et une possible remise en cause de notre réglementation.

Section 2.4 : Questions de synthèse

SYNTHESE SUR APPLICATION DES LOIS DANS LE TEMPS

Question 1

Aline a conclu un contrat en 2010 d'emprunt spécial (taux 0 pour favoriser l'accès à la propriété) auprès d'une banque

Question 2

La nouvelle loi sur l'accès à un taux 0 est une loi impérative car elle est d'intérêt général (elle favorise les emprunteurs, dans une période économique de crise, il est essentiel que certaines personnes puissent emprunter plus facilement pour se loger)

Question 3

Elle s'applique donc à toutes situations même à celles en cours, même aux situations contractuelles.

Question de synthèse

Donc Mme Braumil a raison de demander l'application de la loi qui peut être considérée comme étant une loi d'ordre public.

Mais si la loi est considérée comme supplétive, dans le sens où des emprunteurs et des prêteurs peuvent conclure des accords dérogeant aux lois sur le taux 0, car cette loi ne serait pas considérée comme relevant de l'ordre public impérieux, alors le contrat de 2010 reste régi par la loi en vigueur au moment de la conclusion du contrat. Alors Mme B ne peut demander l'application immédiate de la loi.

CHAPITRE 3 : L'application de la loi dans l'espace

Section 3.1 : Exemples de conflits de lois dans l'espace

3.1.4 Questions

Cas pratique 1

Question 1 : Vincent B a commis un délit (vol d'un bateau)

Question 2 : Le délit a été commis sur le sol français, donc en raison du principe de la territorialité, la loi pénale est celle du lieu de l'infraction. Les lois de police s'appliquent à tous ceux qui habitent le territoire.

Question 3 : Monsieur VB sera jugé selon la loi française.

Cas pratique 2

Question 1 :

Le mariage fait partie des droit des personnes.

Question 2 :

Comme le mariage concerne des personnes de nationalité différente, il faut appliquer les règles de droit international privé.

Pour les conditions de fond pour le mariage il faut appliquer la loi personnelle de chaque époux mais pour le cas d'empêchement à mariage il faut appliquer la loi la plus sévère.

En France le consentement au mariage doit être exempt de vices.

Question 3 :

Pour se marier le consentement doit être valablement donné en toute connaissance de cause, les tribunaux français admettent qu'un mariage célébré juste dans le but pour le mari d'obtenir des papiers est un mariage « blanc » qui peut être annulé.

De plus un mariage en France n'est pas possible si le mari est déjà marié ; de ce fait le mariage pourra être annulé.

Section 3.3 : Question de synthèse

SYNTHESE

Pour comprendre un article du code civil, il faut qu'il soit éclairé par les articles de la constitution française , les règles du droit international privé et par les articles de doctrine qui le commentent.